

LETTRE ENCYCLIQUE  
DE N. T. S. P. LÉON XIII  
AUX ÉVÊQUES DE HONGRIE

---

*A Nos Vénérables Frères le primate, les archevêques, évêques et autres ordinaires de Hongrie, en grâce et en communion avec le Siège Apostolique.*

LÉON XIII, PAPE

*Vénérables Frères, Salut et Bénédiction Apostolique.*

A la constante vénération et à la soumission des Hongrois envers le Siège Apostolique, a toujours répondu, de la part des Pontifes Romains, une bienveillance très vive; Nous-même n'avons jamais laissé désirer à Vous et à Votre nation les témoignages de Notre affection particulière et de Notre intérêt.

Mais Nous avons surtout manifesté; d'une façon singulière, Nos dispositions lorsque, il y a sept ans, la Hongrie a célébré le souvenir d'un événement très important et très heureux. Profitant de cette occasion, Nous Vous avons adressé une lettre, Vénérables Frères, dans laquelle Nous avons rappelé l'antique foi des Hongrois, leurs vertus et leurs grandes actions; puis, Nous Vous avons communiqué des conseils relatifs à ce qui intéresse le salut et la prospérité de cette nation, à une époque si ennemie de la foi catholique. Ce même motif et le même but Nous engagent maintenant à Vous envoyer ces nouvelles prescriptions.

En présence des événements qui ont ému dans ces derniers temps tous les esprits en Hongrie, les devoirs de Notre charge apostolique demandent que Nous Vous exhortions ardemment, Vous et Votre clergé, à la fermeté, à la concorde, au zèle pour instruire et avertir à propos les peuples confiés à Vos soins.

Mais il existe encore dans Votre nation d'autres motifs d'inquiétude pour Nous : Nous comprenons quels graves dangers y menacent chaque jour la religion.

Les intérêts de cette religion, qui sont l'objet de Nos soucis par-

ticuliers et de Nos pensées, sollicitent aussi puissamment Votre activité, Vénérables Frères, et Nous avons pleinement confiance que celle-ci sera de tous points égale à Nos conseils et à Notre attente.

Il est du devoir des catholiques d'une façon générale, mais surtout au moment d'attaques si vives et si insidieuses contre les institutions chrétiennes, que tous s'appliquent à comprendre combien il importe, au milieu de la variété des temps et des circonstances, de conserver dans l'Etat la religion intacte et parfaite, et aussi d'assurer sur ce point l'accord absolu des esprits. Il s'agit, en effet, du plus haut et du plus grand de tous les biens, qui est le salut éternel des hommes, et aussi de la conservation des institutions qui assurent à la société civile le calme et une prospérité digne de ce nom. Tel était le sentiment de ces hommes vraiment grands et dignes du souvenir de toute la postérité, qui donnèrent à diverses époques un magnifique exemple de courage à toutes les nations, et servirent en quelque sorte de murs à la maison de Dieu, prêts à sacrifier non seulement tous leurs biens, mais leur vie même à la cause de la religion et de l'Eglise.

Sur ce point, Votre Hongrie possède des exemples domestiques nombreux, magnifiques, et qui ont marqué une longue suite de siècles. Bien plus, si elle est demeurée fidèlement et constamment dans la foi catholique qu'elle avait reçue d'Etienne, son roi et son apôtre, il faut reconnaître en cela, outre un bienfait particulier de Dieu, le résultat le plus solide du rôle qu'a toujours eu cette nation; elle a compris pleinement que, lorsqu'il s'agissait de religion, il s'agissait en même temps de la gloire du nom et du salut de la race. Mais il est admirable de constater à quel point un tel sentiment a suscité de généreuses et de remarquables vertus, grâce auxquelles, au milieu des plus grandes difficultés, les Hongrois ont opposé un courage et une constance égaux à la gravité du péril.

Avec le secours de ces vertus, ils repoussèrent victorieusement tantôt les invasions fréquemment renouvelées des Tartares, tantôt les longues et redoutables attaques des Mahométans. Ils étaient dignes, dans une lutte si périlleuse, de recevoir toutes sortes de secours des nations étrangères, des rois et surtout des Souverains Pontifes.

Ils combattaient, en effet, non seulement pour la foi et l'empire de la Hongrie, mais encore pour la religion catholique elle-même et le salut de l'Occident. Par la même raison, si la Hongrie a senti la violence des tempêtes qui accumulèrent tant de ruines chez les peuples voisins, si elle a subi elle-même des troubles sérieux, elle en est toujours sortie intacte et elle y échappera dans l'avenir, pourvu qu'elle reste fidèle à sa religion, que tous ses citoyens connaissent leurs devoirs quotidiens et les accomplissent avec zèle.

Et, pour en revenir à ce qui touche de plus près Notre but, Nous

n'avons pas remarqué sans douleur qu'outre les passages qui, dans les lois hongroises, comme Nous l'avons déploré ailleurs, sont en désaccord avec les lois de l'Eglise, diminuent sa puissance d'action et nuisent à la profession de la foi catholique, d'autres mesures qui ont été décrétées et appliquées dans ces dernières années, par les pouvoirs publics, ne sont pas moins funestes à l'Eglise et aux intérêts catholiques; et, avec le cours que prennent chez Vous les événements, il est fort à craindre que d'autres maux plus graves ne viennent frapper la religion.

En ce qui concerne les affaires qui ont donné lieu ces derniers temps parmi Vous aux plus vives discussions, il vous appartient, Vénérables Frères, de travailler avec zèle et union à ce que les prêtres et les laïques connaissent ce qui leur est permis et ce dont ils doivent se garder, pour ne pas transgresser les prescriptions de la loi naturelle et de la loi divine.

Puisque la plupart d'entre Vous, pasteurs des âmes, Nous ont fait savoir qu'ils attendaient le jugement du Siège Apostolique, demandé par eux, il Vous appartiendra, Vénérables Frères, d'avertir avec soin les ministres du culte eux-mêmes de se faire scrupule de s'écarter en rien des décrets ou des prescriptions du Saint-Siège : il est évident que ce qui n'est pas permis aux prêtres ne l'est pas non plus aux laïques.

D'ailleurs, pour éviter des maux très nombreux, il est d'une grande importance que les pasteurs des âmes ne cessent d'avertir les fidèles de s'abstenir autant que possible de contracter des unions avec les personnes étrangères à la foi catholique. Qu'ils comprennent bien et qu'ils aient présent à l'esprit que de tels mariages, qui ont toujours été réprouvés par l'Eglise, sont d'autant plus blâmables, comme Nous l'avons dit Nous-même ailleurs, qu'ils donnent occasion à une société défendue et à la communication des choses sacrées; qu'ils créent un péril pour la religion du conjoint catholique, qu'ils sont un obstacle à la bonne éducation des enfants, qu'ils conduisent souvent les esprits à avoir la même opinion de toutes les religions, en faisant disparaître la distinction de la vérité et de l'erreur.

Mais de plus grands maux menacent, comme Nous l'avons dit, l'antique religion des Hongrois. Tous les ennemis de la foi catholique qui se trouvent dans ce pays ne dissimulent pas leur but : arriver, en employant les armes les plus dangereuses, à ce que la condition de l'Eglise devienne de jour en jour plus fâcheuse. Aussi, Vénérables Frères, Nous Vous exhortons plus vivement que jamais à n'épargner aucune peine pour éloigner un tel danger du troupeau qui Vous a été confié.

Faites d'abord en sorte que tous, affermis par Votre exemple et Votre autorité, embrassent et défendent avec courage et ardeur la cause de la religion. Sans doute, il arrive souvent, et Nous ne

cachérons pas ce qui existe, que parmi les catholiques, alors qu'ils devraient protéger et revendiquer les droits de l'Église avec le plus de zèle, quelques-uns, obéissant à une sorte de prudence humaine, prennent un parti contraire ou se montrent timides et trop soumis dans leur façon d'agir. On comprend facilement que cette conduite expose à de très graves dangers, surtout s'il s'agit de ceux qui jouissent du pouvoir ou qui ont le plus d'influence sur l'opinion publique.

Outre qu'ils se dérobent ainsi à une obligation et à une dette, c'est là une source de difficultés graves, et elle ferme la voie à la réalisation et à la conservation de cet accord qui réunit toutes les pensées et toutes les volontés. Rien ne peut arriver de plus heureux à nos ennemis que cette mollesse ou ces discussions des catholiques, qui suivent la pente et laissent un libre accès à l'audace de ceux qui les attaquent. Il faut, certes, en toutes choses, réunir la prudence et la modération; l'Église veut qu'on suive cette conduite même dans la défense de la vérité; mais rien n'est si opposé aux lois de la prudence que de laisser persécuter injurieusement la religion, et compromettre le salut du peuple.

Mais comme les assemblées annuelles, dans lesquelles on traite des intérêts catholiques et des bonnes œuvres de toute sorte sous la conduite et les auspices des évêques, ont une salutaire efficacité, l'expérience l'a prouvé, pour affermir la concorde et ranimer l'ardeur des fidèles, Nous souhaitons vivement voir se réaliser les projets que Vous avez formés sur ce point, il y a peu de temps. Nous ne doutons pas, en effet, que de tels Congrès, dont Nous avons Nous-même encouragé l'organisation ailleurs, ne soient fort utiles à Votre but.

Vous devez aussi faire Vos efforts pour que, dans les assemblées législatives, soient élus des hommes d'une religion et d'une vertu éprouvées, doués d'une grande persévérance, toujours prêts à soutenir les droits de l'Église.

Vous voyez, en outre, Vénérables Frères, que, grâce au secours des livres et des journaux, les ennemis de l'Église répandent en abondance dans la foule le poison de leurs erreurs et de leur perversité et détournent peu à peu le peuple d'une vie chrétienne. Que vos fidèles comprennent donc qu'ils ont, eux aussi, des efforts à faire dans ce sens, qu'ils doivent opposer les écrits aux écrits, et des remèdes appropriés aux maux.

Mais surtout, Vénérables Frères, Nous voulons que Votre zèle s'applique à l'éducation des enfants et des jeunes gens. Nous n'avons pas l'intention de répéter ce que Nous avons dit dans la Lettre que

Nous rappelions au début. Nous ne pouvons pas cependant Nous dispenser d'aborder quelques points d'une grande importance.

Quant aux écoles primaires, il faut, vénérables Frères, obtenir que les curés et les autres pasteurs des âmes veillent avec la plus grande attention sur ces établissements, et regardent comme le devoir le plus important de leur charge l'éducation religieuse des enfants. Qu'ils ne confient pas à un représentant cette fonction si belle et si importante, mais qu'ils la gardent pour eux, qu'ils l'aient très à cœur, car d'une saine et pieuse éducation de la jeunesse, dépend non seulement la prospérité des familles, mais encore en grande partie celle de l'Etat.

Ne croyez jamais déployer une activité si grande qu'il ne soit nécessaire de la redoubler de jour en jour, pour que les écoles en profitent davantage. Il serait très à propos que, dans chaque diocèse, on nommât des inspecteurs des écoles, qu'on choisît un diocésain et des doyens, avec lesquels, chaque année, les évêques s'entretiennent de l'état des écoles, et de ce qui concerne la foi, la morale et le soin des âmes.

Que s'il est nécessaire, soit de fonder de nouvelles écoles, suivant les besoins locaux, soit d'agrandir celles qui existent déjà, Nous ne doutons nullement, Vénérables Frères, que Votre générosité et celle des catholiques de toute condition, dont Nous avons eu déjà bien des preuves, ne soit prompte et abondante.

Pour les écoles secondaires, comme on les appelle, et supérieures, il faut bien prendre garde que les bonnes semences déposées dans l'esprit des enfants ne périssent misérablement chez les jeunes gens. Par Votre action et par Vos prières, faites donc en sorte, Vénérables Frères, autant qu'il sera en Votre pouvoir, que de tels périls soient détruits ou atténués; d'abord que Votre zèle pastoral s'applique à choisir des hommes honnêtes et instruits pour instruire les élèves des éléments de la religion, et à faire disparaître les causes qui, trop souvent, nuisent à l'effet salutaire et fructueux de ces enseignements.

D'ailleurs, quoique Nous connaissions bien et que Nous ayons éprouvé les soins apportés par Vous à ce que les facultés d'études supérieures, qui, d'après l'intention de leurs fondateurs, doivent être sous l'autorité de l'Eglise et des évêques, demeurent telles qu'elles ont été instituées, cependant Nous Vous exhortons d'une façon très sérieuse à ce que Vous profitiez de toute occasion pour agir dans ce sens en unissant Vos forces, comme c'est Votre devoir. Il est contraire, en effet, à la justice, que ce qui est accordé à ceux qui ne sont pas catholiques nous soit refusé, et il importe que ces fondations faites par nos ancêtres servent toujours non au détriement de l'Eglise et de la foi, mais à leur conservation et à leur avantage, et par là même au bien commun de l'Etat.

Enfin, Notre ministère veut que Nous Vous recommandions de

nouveau ce que Nous Vous avons prescrit dans Notre première lettre, au sujet des jeunes clercs et des prêtres.

Assurément, Vénérables Frères, si Vous devez mettre tout Votre zèle à assurer la bonne éducation de toute la jeunesse, il Vous est bien plus nécessaire encore de travailler à ce que ceux qui croissent pour l'espoir de l'Eglise soient dignes de l'honneur du sacerdoce, et possèdent une vertu proportionnée aux charges qu'ils auront à remplir. Les Séminaires réclament à bon droit la meilleure part de Votre vigilance; mettez donc tout en œuvre pour la prospérité de ces institutions, pour qu'on y voie abonder toutes les ressources nécessaires, de sorte que les élèves, sous la direction d'hommes distingués et prudents, soient formés aux mœurs et aux vertus propres à leur ordre, et recueillent tout le fruit de la science divine et humaine.

Quant à ce qui concerne la conduite de Votre clergé, il est de la plus grande importance, Vénérables Frères, que Votre entente brille dans la manière dont Vous le dirigerez; Votre zèle et Votre charité, dans Vos exhortations et Vos avis; Votre fermeté dans le maintien de la discipline ecclésiastique. En retour, il est nécessaire que les clercs de tout ordre s'attachent avec la plus grande fidélité à leurs évêques, acceptent leurs avis, favorisent leurs projets et leurs entreprises: que, dans l'accomplissement du ministère sacré, dans les travaux qu'ils entreprendront, pour le salut éternel des hommes, ils se montrent toujours actifs et zélés, en se laissant guider par la charité.

Comme les exemples des prêtres ont en tout beaucoup de poids, qu'ils s'appliquent surtout à faire preuve, aux yeux du peuple chrétien, d'une vertu et d'une continence parfaites; qu'ils prennent bien garde de ne pas se livrer avec excès aux affaires civiles ou politiques, et qu'ils se souviennent souvent de ce précepte de l'apôtre saint Paul: « Que personne, combattant pour Dieu, ne se mêle aux affaires du siècle, afin de plaire à celui auquel il s'est consacré. » Sans doute, suivant l'avis de saint Grégoire le Grand, il est bon de ne pas abandonner le souci de la vie extérieure, pour s'occuper uniquement de la vie intérieure, et spécialement, lorsqu'il s'agit des intérêts de la religion ou du bien commun, il ne faut, certes, pas négliger les secours et les avantages que donnent l'époque ou le pays. Il est cependant besoin de la plus grande sagesse et de la plus grande vigilance pour que les prêtres ne perdent pas la gravité et la mesure, et ne paraissent pas songer aux intérêts humains plus qu'aux intérêts célestes. Le même Grégoire le Grand a dit très bien: « Il faut quelquefois supporter, par charité, les affaires du siècle; il ne faut jamais les rechercher par goût, de peur qu'elles n'alourdissent l'esprit de celui qui les aime et que, entraîné par leur poids, il ne descende des hauteurs célestes jusqu'aux objets les moins élevés. »

Nous voulons aussi que ceux qui sont préposés aux cures gardent

avec soin et administrent avec zèle le trésor de leurs Eglises ; si quelques-uns ne se sont pas assez appliqués à ce devoir, avertissez-les, suivant l'obligation de Votre charge. En outre, Nous regardons comme très nécessaire que le clergé apporte beaucoup d'ardeur à faire revivre les associations ou les confréries laïques, autrefois fort en honneur. Il s'agit, en effet, du bien général de la religion, non moins que de celui de ces Sociétés, car, sans parler des autres avantages, celles-ci peuvent Vous être d'un grand secours, à Vous et à Votre clergé, pour entretenir, parmi le peuple, la piété, la vie chrétienne, et aussi affermir cet accord salutaire des esprits et des volontés que Nous désirons si vivement.

Enfin, pour tout ce qui concerne la conservation de Votre antique foi, l'avantage des institutions catholiques et aussi la discipline du clergé régulier et séculier, Nous pensons, Vénérables Frères, qu'il sera très bon et très salutaire de Vous réunir en Conseil, afin de prendre les décisions qui Vous paraîtront nécessaires ou avantageuses.

Nous avons confiance que tous les catholiques de Hongrie, ayant constaté le danger que courent leurs intérêts et reconnaissant dans toutes Nos paroles une preuve de Notre paternelle sollicitude et de Notre très vive affection envers eux, sentiront redoubler leur courage et leur force, et suivront, avec une docilité parfaite, ainsi que cela est nécessaire, Nos conseils et Notre direction.

Quant à Vous, Vénérables Frères, et aussi au clergé et au peuple catholique, travaillez avec un même cœur et un même esprit à la prospérité de la religion, Dieu Vous sera propice et Vous accordera le succès dans Vos entreprises.

Vous obtiendrez assurément, dans cette cause si sainte et si juste, l'appui bienveillant de Votre roi qui, depuis le commencement de son règne, a donné tant de preuves de sa bienveillance envers Votre nation.

Mais, afin que le succès réponde à Vos vœux, joignez Vos prières aux nôtres, Vénérables Frères, pour implorer le secours de Dieu ; recourez surtout au patronage de l'auguste Mère du Christ, implorez aussi saint Etienne, votre apôtre, pour que du haut du ciel il regarde favorablement sa Hongrie et lui conserve le bienfait d'une foi inviolable. Comme gage des faveurs célestes et de Notre paternelle bienveillance, Nous Vous accordons bien volontiers, Vénérables Frères, Notre Bénédiction Apostolique, ainsi qu'à Votre clergé et à tout Votre peuple.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 2<sup>e</sup> jour de septembre 1893, la 16<sup>e</sup> année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

N. B. — L'encyclique à laquelle Sa Sainteté Léon XIII fait allusion page 198 est publiée au tome II de notre édition des *Lettres Apostoliques de Sa Sainteté Léon XIII*, p. 82-102.

# S. S. D. N. LEONIS PAPÆ XIII

## EPISTOLA ENCYCLICA

### AD EPISCOPOS HUNGARIÆ

---

*Venerabilibus Fratribus primatis, archiepiscopis, episcopis, aliisque locorum ordinariis in Hungaria gratiam et communionem cum apostolica sede habentibus.*

LEO PP. XIII

*Venerabiles Fratres, salutem et apostolicam benedictionem.*

Constanti Hungarorum in hanc Apostolicam Sedem pietati observantiaequae paterna semper Pontificum romanorum benevolentia mutuo cumulateque respondit ; Nosque ipsi praecipuae caritatis providentiaequae testimonia nunquam passi sumus a vobis a gente vestra desiderari. Istiusmodi vero animum Nostrum singulari quadam ratione patefecimus, cum septem ante annos maximi faustissimique eventus memoriam Hungaria celebravit. Hanc siquidem opportunitatem nacti epistolam ad vos dedimus, Venerabiles Fratres, in eâque tum avitam Hungarorum fidem, virtutes et clare facta commemoravimus, tum etiam consilia vobiscum de rebus communicavimus, quae ad gentis istius salutem et prosperitatem, per haec tam infensa catholico nomini tempora, pertinere viderentur. Eadem vero causa idemque propositum Nos modo impellunt ut iterum ad vos perscribamus. — Sane in eo genere rerum, quae omnium animos istic postremo hoc tempore permoverunt, Apostolici officii Nostri ratio postulat, ut vos clerumque vestrum ad animorum constantiam, ad concordiam, ad alacritatem in erudiendis monendisque opportune populis curae vestrae conceditis enixius cohortemur. — Sed alia praeterea sunt apud vos, quae novam sollicitudinis causam Nobis afferunt : pericula intelligimus quae religioni graviora quotidie impendent. — Haec enimvero, uti praecipuas curas cogitatio-



nesque Nostras ad se convertunt, ita maxime operam vestram, Venerabiles Fratres, vehementius efflagitant, eamque valde confidimus consiliis expectationique Nostrae parem omnino futuram.

Quod generatim ad officia catholicorum attinet, tam acri praesertim insidiosaque institutorum christianorum oppugnatione, maiorem in modum oportet ut universi serio naviterque perpendant quanti referat in omni temporum rerumque varietate salvam incolumemque esse in civitate religionem, itemque quantopere intersit perfectam stabilemque hac in re animorum consensionem retineri. Causa nimirum agitur de summo maximoque omnium bonorum, quae est sempiterna hominum salus neque minus de iis ipsis conservandis tuendisque rebus, quae in civili societate vel ad quietem vel ad veri nominis felicitatem impense expetuntur. Ita plane excelsi illi viri, gratissimamque omnis posteritatis memoria digni, sensere, qui in eximium fortitudinis animi exemplum ubique gentium, quavis aetate, mirifice eluxerunt, seseque velut murum pro domo Dei impertierunt; non sua omnia solum, sed et vitam ipsam, religionis Ecclesiaeque causâ, parati profundere. In quo pariter habet Hungaria vestra domestica exempla, eaque, longo aetatum decursu, et multa et praeclara. Quinimmo quod ipsa in catholica fide a Stephano rege et Apostolo suo accepta, fideliter constanterque permanserit, in hoc sane, praeter singulare Dei beneficium, agnoscendus est fructus firmissimi perpetuique gentis istius propositi; quod nempe mature intellexerit quum de religione ageretur, de gloria nominis, de ipsa incolumitate generis sui causam agi. Mirum vero quam generosas et insignes istiusmodi animorum affectio virtutes aluerit: quarum ope vel in summis temporum difficultatibus magnitudini periculorum non dissimilem Hungari fortitudinis constantiaeque magnitudinem opposuerunt. Earum sane praesidio virtutum, quum iteratas Tartarorum incursiones, tum etiam diuturnos immanesque Mahumetanorum impetus invicti refutarunt: digni sane qui in hoc tam periculoso certamine ab exteris etiam gentibus, a principibus summis, maxime a romanis Pontificibus, omni adiuventur subsidio; neque enim de fide tantummodo imperioque Hungarorum, sed de ipsa religione catholica, de Occidentis salute dimicabatur. Simili ratione recentiorum saeculorum procellas, quae tam graves apud finitimas gentes edidere ruinas, etsi earum violentiam ipsa quoque sensit Hungaria, iacturasque fecit non sane leves, sospes tamen effugit; effugietque in posterum si modo suus religionis stet honos, omnesque pernoscant quae sua cuiusque sint quotidiana officia, eaque diligentissime colant.

Atque ut ad ea veniamus, quae propositum Nostrum propius

atingunt, haud mediocri profecto animi dolore perspeximus praeter ea quae in Hungariae legibus, uti alias conquesti sumus, « cum Ecclesiae iuribus discrepant et eius facultatem agendi » minuunt ac professioni catholici nominis officiant (1) », et alia fuisse postremis hisce annis vel publica auctoritate decreta vel acta, haud minus sane Ecclesiae ipsi rei quae catholicae pernicioiosa : eo autem qui nunc est communium rerum vestrarum cursu, valde pertimescendum, ne longe graviora eveniant religioni damna. — Iamvero, quod nominatim pertinet ad ea rerum capita, quae ferventius apud vos proximo hoc tempore agitata sunt, vestrum est, Venerabiles Fratres, studiose concorditerque dare operam, ut omnes tum sacerdotes tum laici apprime agnoscant quid sibi liceat et a quo cavere debeant, ne contra naturalis divinaeque legis offendant praescripta. Et quoniam plerique vestrum de iis ipsis rebus animarum curatores iusserunt Apostolicae Sedis iudicium, a vobismetipsis perrogatum, expectare, vestrum iam erit, Venerabiles Fratres, eosdem sacrorum administratos sedulo admonere ut religioni habeant ne minimum quidem ab iis discedere quae Apostolica Sedes vel statuerit vel praeceperit : quod autem sacerdotibus non liceat, planum est ne laicis quidem hominibus illud licere. Ceterum ad prohibendam plurimorum malorum vim, permagni ponderis est, ut animarum curatores nunquam desistant multitudinem commone, ut ab ineundis cum alienis a catholico nomine coniugiis, quantum fieri possit, abstineant. Probe intelligant fideles, notatumque animis habeant, ab eiusmodi coniugiis, quae semper Ecclesia detestata est, ex eo maxime esse abhorrendum, uti Nos ipsi alio loco ediximus (2), « quod occasionem praebent vetitae societati et » communicationi rerum sacrarum ; periculum religioni creant » coniugis catholici ; impedimento sunt bonae institutioni libero- » rum, et persaepe animos impellunt, ut cunctarum religionum » aequam habere rationem assuescant, sublato veri falsique » discrimine ».

Sed avitae Hungarorum religioni maiora impendent, uti monuimus, damna. Quotquot istic sunt inimici catholici nominis non dissimulant profecto quid velint : nimirum, armis omnibus ad nocendum aptioribus, illud assequi ut Ecclesia resque catholica in deteriorem quotidie conditionem compellantur. Vos itaque, Venerabiles Fratres, vehementius quam unquam alias hortamur, nulli ut labori parcatis, quo tantum periculum a grege vobis commisso a patria vestra propulsetis. — Illud imprimis curate atque effcite ut universi, exemplo et auctoritate vestra confirmati, religionis causam fortes et animosi suscipiant, firmiter tueantur

(1) Epist. Encycl. ad Episcopos Hung. die xxii Aug. mcccclxxxvi.

(2) Litt. Encycl. de Matrimonio christiano, an. mcccclxxx.

Profecto, haud raro accidit, neque enim reticebimus id quod est, ut nonnulli inter catholicos, quo tempore maxime deberent virtute constantiaque summa eniti in tuendis vindicandisque Ecclesiae iuribus, specie quadam humanae prudentiae ducti, vel in diversa abeant, vel nimis in actione timidos remissosque se praebeant. Atqui facile perspicitur, istiusmodi agendi rationem periculis sane gravissimis aditum patefacere, praesertim si de iis agatur qui vel auctoritate polleant vel in opinionibus multitudinis plurimum possint. Praeter enim quam quod officium describitur iustum ac debitum, haud levis plerumque offensionis assertur causa, et via intercluditur ad eam obtinendam servandamque concordiam, quae facit ut omnes idem sentiant, idem suo facto comprobent. Qua sane re, catholicorum scilicet vel desidiâ vel dissensione, nihil potest inimicis catholici nominis optatius contingere : haec nempe illuc, quo proclive est, crebrius evadunt, ut inimicis ipsis liberum expeditumque ad peiora audenda locum relinquunt. Oportet sane omnibus in rebus consilii prudentiam temperantiamque habere comites ; Ecclesia ipsa vult in defensione veritatis consultam adhiberi agendi rationem : nihil tamen a germanae prudentiae legibus tam alienum, quam committere ut religio impune vexetur, populi salus in discrimen adducatur.

Cum vero ad firmandam concordiam, aequè ad actuosam catholicorum hominum solertiam excitandam, mire efficacem salutaremque vim habeant, uti experiendo patet, annui eorundem conventus, in quibus de re catholica, de piorum operum omnis generis incremento, Episcoporum ductu atque auspiciis, communia consilia conferuntur, ideo vehementer optamus ut ea naviter perficiantur, quae vosmet non multo ante, hac super re, opportune providisse cognovimus. Neque enim dubitamus, conventus eiusmodi, qui ut aliis quoque in locis haberentur valde Nos auctores fuimus, rationibus vestris magnopere profuturos.

In eo etiam sedulo vos prospicere decet, ut in legumlatorum coetus ii viri spectatae religionis probataeque virtutis cooptentur, qui animum gerant tenacem propositi, videlicet ad Ecclesiae reique catholicae iura vindicanda promptum semper atque alacrem.

Videtis praeterea, Venerabiles Fratres, tum ephemeridum, tum librorum ope, in id acriter incumbere qui ab Ecclesia dissident, ut eorum perversarumque opinionum venena lates pargant in vulgus, mores bonos corrumpant, atque ab actione vitae christianae multitudinem abducant. Intelligant igitur homines vestri, tempus iam esse conari aliquid maius in hoc genere, omnique ratione efficere ut scripta scriptis opponantur, quae magnitudini certaminis paria existant, atque idonea malis remedia suppeditent.

Maxime vero, Venerabiles Fratres, studia vestra in puerorum atque adolescentium institutione fixa et locata esse volumus.

Mens Nobis non est ea iterare, quae iam in iisdem ad vos literis, initio commemoratis, exposuimus : facere tamen non possumus quin nonnulla, quae gravioris momenti sunt, breviter attingamus. — De primordiorum scholis, instandum urgentumque est, Venerabiles Fratres, ut curiones ceterique animarum curatores summo in eas studio continenter evigilent, maximasque ponent officii sui partes in alumnis sacra doctrina erudiendis. Tale vero munus, nobile atque grave, ne alienæ procuratori permittant, sed ipsi sibi assumant habeantque carissimum, cum certum sit a sana piaque puerilis aetatis institutione, non familiarum solum, sed rei ipsius publicae incolumitatem magnam partem pendere. Neque industriam solertiamque putetis ullam fore tantam, quin sit adhibenda maior ut scholae eiusmodi laeta quotidie incrementa capiant. Illud valde opportunum fuerit, in unaquaque Dioecesi *Inspectores* scholarum et *dioecesanum* et *decanales* constitui, quibuscum quotannis Episcopi de scholarum statu et conditioni, immo et de ceteris rebus ad fidem, ad mores, ad animarum curam pertinentibus, consilia conferant. Quod si necesse sit ut vel novae instituantur, pro locorum ratione, scholae, vel ut iam conditae amplificentur, minime dubitamus quin vestra, Venerabiles Fratres, multis iam explorata argumentis, itemque catholicorum hominum ex omni ordine liberalitas prompta sit et generosa adfutura.

De mediis vero, ut aiunt, deque maiorum disciplinarum scholis, perstudiose cavendum ne bona illa velut semina in animos puerorum infusa, misere in adolescentibus pereant. Quantum igitur vel agendo vel rogando potestis, tantum contendite Venerabiles Fratres, ut eiusmodi pericula vel amoveantur vel minuantur : imprimisque pastoralis solertia vestra in eo valeat, ut praelectionibus de religione tradentis probi deligantur doctique viri utque eae removeantur causae, quae salutarem atque uberem earumdem fructum nimis saepe impediunt. — Ceterum, etsi Nobis bene cognitae sunt probataeque curae a vobismetipsis collatae ut istae studiorum optimorum sedes, quae ex auctorum mente in Ecclesiae atque Episcoporum potestate esse debent, tales perseverent, quales ab ipsis constituae, maiorem tamen in modum vos hortamur, ut omni oblata opportunitate in idipsum pergatis communi consilio, uti vestrum ius est et officium, incumbere. Quod enim dissentientibus a catholico nomine concessum est, aequitati pariter iustitiaeque repugnat id catholicis denegari : publice autem refert, ut quae a maioribus tam pie sapienterque instituta sunt, non in Ecclesiae fideique catholicae detrimentum, sed in utriusque tutelam ac praesidium, atque adeo in ipsius rei-publicae bonum perpetuo adhibeantur.

Hoc denique officii Nostri ratio exposcit, ut ea vobis impen-

sissime commendemus. quae de adolescentibus clericis, de presbyteris in eis ipsis litteris habuimus commendata. — Profecto si vestrum est, Venerabiles Fratres, plurimum consilii atque operae in recte instituenda omni iuventute ponere, multo vos magis in iis elaborare necesse est, qui in Ecclesiae spem adulescunt, ut nempe et sacerdotii honore digni sunt et muneribus eius rite obcundis aptam pro temporibus virtutem praeseferant. In quo quum praecipuas vigilantiae vestrae partes iure sibi vindicent sacra Seminaria, alacriore in dies studio contendite ut optimis ea institutis floreant, abundantique adiumentis iis omnibus quae necessaria sunt; ita sane ut, delectorum moderatorum disciplinâ, ad mores, ad virtutes sui ordinis proprias, atque ad decus omne doctrinae, vel divinae vel humanae, sacrorum alumni mature optimeque excolantur.

Quod vero ad fructuosam Cleri vestri actionem pertinet, hoc huius maxime temporis, ut vestra, Venerabiles Fratres, sive in eo dirigendo concordia, sive in hortando monendoque solertia et caritas, sive in tuenda ecclesiastica disciplina firmitas officii eluceat singularis. — Vicissim quotquot sunt ex ordine cleri necesse est ut Episcopis suis summa cum fide adhaerescant, eorum excipiant monita, concilia et coepta adiuvent; in perfuntione autem munerum sacrorum, in laboribus pro salute hominum sempiterna suscipiendis promptos semper alacresque, caritate duce, sese impertiant. — Cum vero in omnes partes plurimum possint sacerdotum exempla, imprimis studeant, semetipsos vivam virtutis et continentiae formam oculis christiani populi constanter exhibere. Cautè vere videant, ne civilium vel politicarum rerum studiis plus nimio se dedant; illudque saepe Pauli Apostoli meminerint: *Nemo militans Deo, implicat se negotiis saecularibus: ut ei placeat, cui se probavit* (1). Certe, exteriorum providentiam, monente S. Gregorio Magno, in interiorum sollicitudine rectum est non relinquere; nominatimque quum de religione tuenda aut de communi bono provehendo agitur, non sunt profecto ea negligenda praesidia atque adiumenta quae tempus vel locus afferat. Summa tamen prudentia vigilantiaque opus est, ne scilicet gravitatem modumque transilient sacri ordinis viri et minus ipsi coelestia quum humana curare videantur. Aptissime idem Gregorius M.: « Saecularia itaque negotia ali- » quando ex compassione toleranda sunt, nunquam vero ex » amore requirenda: ne cum mentem diligentis aggravant, hanc » suo victam pondere ad ima de coelestibus mergant » (2). — Illud etiam volumus, excitari a vobis qui curiis praesunt, ut

(1) II. Tim. II, 4.

(2) Reg. Pastor, p. II, c.

ecclesiarum suarum *peculium* religiose custodiant diligentissimeque administrent : si qua vero et hoc in genere minus recta insederint, vos item aptam curationem pro munere admoveate.

Praeterea valde opportunum censemus, studiosam a Clero conferri curam, ut quae istic sunt Sodalitates seu Confraternitates laicae in pristinum decus revirescant. Nempe de ea re agitur, quae non minus earumdem Sodalitatum, quam publicum spectet religionis bonum. Ut enim cetera omittamus, plurimum sane adiuventi vobis cleroque vestro talia Sodalitia offerre possunt quum in excolendo ad pietatem, ad christianam vitam populo, tum etiam in firmanda salutari illa, quam tantopere expetimus, animorum voluntatumque consensione.

Demum de iis omnibus, quae vel ad religionis fideique a vitae tutelam, vel ad institutorum catholici nominis incrementum, vel etiam ad Cleri utriusque disciplinam pertinent, optimum sane saluberrimumque fore arbitramur, Venerabiles Fratres, si consilia identidem inter vos conferre consueveritis, ea communi iudicio decreturi, quae vel necessaria vel magis opportuna dignoveritis.

Futurum confidimus ut universi ex Hungaria catholici homines, tam plenam periculi rerum suarum inclinatione perspecta, atque in his omnibus, quae diximus, paternae Nostrae sollicitudinis studiosissimaeque erga ipsos voluntatis testimonium recognoscentes, animum viresque sumant; omnique, uti par est, religione consiliis monitisque Nostris obtemperent. Vobis autem, Venerabiles Fratres, itemque clero populoque catholico, una velut mente unoque animo pro religione strenue adlaborantibus aderit propitius Deus, maximeque felicem coeptis vestris virtutem impertiet. Nec deerit profecto in causa sanctissima iustissimaeque summi Principis benevolum ac propensum studium, Apostolici inquit Regis vestri, cuius vel ab initiis principatus sui late perspecta sunt in gentem vestram promerita.

Quo autem omnia secundum vota ac prospere cedant, magnas ad Deum preces et ipsi Nobiscum adhibete, Venerabiles Fratres : potissime patrocinium interponite augustae Dei Genitricis; tum etiam implorate fidem sancti Stephani Apostoli vestri, ut e coelo Hungariam suam benignus respiciat, in eaque divinae beneficia religionis sancte inviolateque conservet. — Coelestium vero munerum auspiciem et paternae Nostrae benevolentiae testem, Apostolicam benedictionem vobis, Venerabiles Fratres, clero populoque vestro universo, peramanter impertimus,

Datum Romae apud S. Petrum, die II Septembris An. MDCCCXCIII, Pontificatus Nostri decimo sexto.